

Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale - Santé Animale

Les modalités d'élaboration du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale en santé animale (BHVS-SA), ainsi que les archives sont disponibles [ici](#).

Ce bulletin n'engage que son comité de rédaction et non les organismes membres de la Plateforme. Pour toutes questions : plateforme-esa@anses.fr.

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit " © <https://www.plateforme-esa.fr/>"





Avertissements de lecture :

Le BHVS-SA rapporte et met en perspective des signaux et des alertes en santé animale au niveau national et international. Il est important de noter que le nombre de foyers domestiques ne reflète pas le nombre d'animaux infectés, la taille des exploitations pouvant varier (allant d'élevages familiaux à des élevages pouvant compter des centaines de milliers d'animaux). De même, le nombre de cas faune sauvage ne représente pas le nombre d'animaux infectés mais le nombre de notifications concernant des cas faune sauvage. Certaines notifications peuvent en effet concerner des cas multiples.

Il est important pour la lecture du bulletin de prendre en considération l'intervalle de temps qui peut être variable selon les notifications entre les dates de « déclaration » et de « confirmation » ; le BHVS traite des nouvelles déclarations de la semaine précédente, mais utilise pour les figures souvent les dates de confirmation.








Les textes en gris clair reprennent des textes de la(des) semaine(s) précédente(s).

Pour accéder à la thématique souhaitée, cliquez directement sur le titre

	Fièvre aphteuse sur l'île de Rodrigues : finalisation de la vaccination depuis la semaine du 17 mai
	Fièvre West Nile en Europe : premier foyer de la saison déclaré par l'Espagne
	Influenza aviaire hautement pathogène en Europe : un foyer confirmé en France dans une basse-cour
	Peste Porcine Africaine : baisse de l'incidence en Europe
	Dangers sanitaires à actualité réduite : anémie infectieuse des équidés, brucellose, fièvre catarrhale ovine en Europe, rage classique en Europe

Attention : Le transfert de l'ancien système de déclaration européen ADNS vers le nouveau système ADIS génère des modifications dans les référentiels et les catégories qui peuvent conduire à des différences entre les deux systèmes (e.g. perte temporaire de la notion de sérotype pour certaines maladies...).

En raison de l'évolution du système WAHIS, les données contenues dans les notifications transmises par l'OIE peuvent comporter quelques anomalies en lien avec la reprise des anciens événements. Sont principalement impactées les dates de confirmation des événements en lien avec les données d'analyses.

	Pas ou peu d'évolution significative de la situation épidémiologique		Situation épidémiologique en évolution : favorable		Situation épidémiologique préoccupante
			Situation épidémiologique en évolution : défavorable		
	Nouvelle fiche		Fiche actualisée		



FINALISATION DE LA VACCINATION DEPUIS LA SEMAINE DU 17 MAI

Les essentiels

- Propagation des foyers. Plus d'une centaine d'animaux infectés au 04/05/2021.
- Caractérisation d'une souche de sérotype O différente de celle isolée en 2016.

Fiche rédigée en Collaboration avec le Laboratoire de santé animale de l'Anses¹ (LNR et laboratoire OIE/FAO/UE de référence) et l'appui du réseau SEGA One Health et de l'UMR Astre² du CIRAD

Une suspicion de foyer de fièvre aphteuse a été déclarée le 10/03/2021 à Rodrigues (île de l'océan Indien faisant partie de la République de Maurice) sur des jeunes bovins non immunisés lors de la campagne 2017. Des mouvements d'animaux, légaux et réguliers, ont lieu de Rodrigues vers Maurice (Source : communication UMR Astre du Cirad le 14/03/2021, alerte Promed du 14/03/2021).

Des prélèvements ont été effectués par les autorités mauriciennes et envoyés au Laboratoire de Santé Animale de l'Anses à Maisons-Alfort (LNR et Laboratoire OIE/FAO/UE de référence) et il n'y pas eu de mortalité ni de nouveau cas par ailleurs depuis (source : réseau SEGA OH et de l'UMR Astre). Le laboratoire de référence de l'Anses a rapporté l'isolement du virus, son séquençage et l'identification du sérotype O. L'analyse phylogénétique, réalisée en collaboration avec le laboratoire de référence à Pirbright, indique qu'il s'agit d'un virus du type O/ME-SA/Ind-2001e différent de celui isolé en 2016 ([lien note PTF ESA](#)), ce qui laisse supposer une potentielle nouvelle introduction (source : communication personnelle laboratoire de Santé Animale de l'Anses le 29/03/2021).

Seize nouvelles petites fermes (3 à 5 bovins) sont infectées, représentant une centaine d'animaux dans les régions au Sud de l'île de St Gabriel, Bassin Gallard, Eau vannée et Anse Baleine. En revanche, tous les animaux de la ferme index dans la région de St Gabriel sont "guéris" et ne présentent plus de signe clinique (source : réseau SEGA OH et UMR Astre le 19/04/2021).

Au 04/05/2021, on compte 101 bovins, 23 petits ruminants et 13 porcs (porcs d'un même élevage) atteints (source : réseau Sega le 04/05/2021) et l'extension géographique progressive de la maladie a été confirmée avec sa présence à Baie Malgache (source : réseau Sega le 10/05/2021).

Pas de nouveau foyer depuis le 09/05/2021 (source : réseau Sega le 10/05/2021).

La campagne de vaccination sur les îles Rodrigues et Maurice a débuté la semaine du 17 mai. Elle se poursuit sur les ruminants selon le calendrier convenu, aucune suspicion n'est signalée (source : réseau Sega le 14/06/2021).

La quasi-totalité des animaux identifiés comme à risque (sauf les porcs) ont été vaccinés (source : direction des services vétérinaires de Maurice le 21/06/2021).

¹ Labib Bakkali-Kassimi

² Eric Cardinale, Renaud Lancelot



PREMIER FOYER DE LA SAISON DECLARE PAR L'ESPAGNE

Les essentiels

- **Espagne** : premier foyer de la saison confirmé le 30/06/2021 chez un équidé dans le sud du pays.

Fiche rédigée en Collaboration avec le Laboratoire de santé animale de l'Anses³ (LNR et laboratoire UE de référence)

Le premier foyer de fièvre West Nile de la saison 2021 a été confirmé le 30/06/2021 chez un équidé sentinelle d'un élevage de la région de Cadix (sud de l'Espagne) de 66 animaux dans le cadre de la surveillance programmée ([lien](#)).

Pour en savoir plus sur l'incidence en Europe en santé humaine

L'European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) publie toutes les semaines un bilan qui est disponible sur [son site internet](#). Au 08/07/2021, seul un cas humain a été rapporté en Italie.

³ Labib Bakkali-Kassimi



UN FOYER CONFIRME EN FRANCE DANS UNE BASSE-COUR

Les essentiels

- **Europe** : H5N1 et H5N8 détectés dans le compartiment sauvage fin juin en Europe du Nord.
- **France** : un foyer H5N8 confirmé dans une basse-cour dans le département du Loiret.

Fiche rédigée en collaboration avec le LNR Influenza de l'Anses⁴ et l'OFB⁵

Les informations traitées dans cette fiche couvrent la saison hivernale 2020/2021 depuis la détection du premier cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) aux Pays-Bas le 17/10/2020 (confirmé le 20/10). Les données utilisées pour la France sont extraites du système d'information de la DGAL. La consolidation de ces données peut entraîner des fluctuations sur les totaux d'une semaine à l'autre.

Deux vidéos présentant l'apparition des différents cas sauvages et foyers domestiques d'IAHP depuis le premier cas confirmé par les Pays-Bas le 20/10/2020 jusqu'au 10/03/2021 en Europe et depuis le premier cas confirmé dans le Sud-Ouest de la France le 06/12/2020 jusqu'au 10/03/2021 en France sont disponibles [sur le site de la Plateforme ESA](#).

L'encadré 1 précise les terminologies utilisées au niveau européen pour déclarer les cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et la notion de pathogénicité des souches d'influenza au sens de l'OIE.

La présente fiche décrit la situation sanitaire de l'IAHP en Europe.

Encadré 1 : Terminologie et points d'attention pour l'interprétation des données

Catégorisation des déclarations à l'ADIS

Selon la réglementation européenne, l'IAHP doit être notifiée quelle que soit la population atteinte.

Le [règlement \(UE\) 2016/429](#), complété notamment par le [règlement délégué 2020/2002](#) relatif aux notifications et reportages des maladies catégorisées définissent deux catégories de population dans le système ADIS :

- “Volailles” : les oiseaux élevés ou détenus en captivité aux fins de production de viande, d'œufs ou autres produits, la fourniture de gibier sauvage de repeuplement et l'élevage d'oiseaux utilisés pour les types de production visés aux deux points précités [point 9] de l'article 4 du règlement (UE) n°2016/429.
- “Autres que les volailles dont les oiseaux sauvages” (on entend par sauvage, tous les animaux qui ne sont pas détenus par l'Homme, y compris les animaux errants et les animaux devenus sauvages, même s'ils appartiennent à des espèces qui sont normalement domestiquées).

La catégorie “oiseaux captifs” [point 10] de l'article 4 du règlement (UE) n°2016/429 rassemble les oiseaux autres que des volailles, détenus en captivité à toute autre fin que celles définies pour la catégorie “Volaille”, y compris ceux qui sont détenus aux fins de spectacles, de courses, d'expositions, de compétitions, d'élevage ou de vente. Pour cette raison, cette catégorie est incluse dans “Autres que les volailles dont les oiseaux sauvages”.

Date de suspicion, de confirmation et de notification : décalages à prendre en compte

Le système ADIS rend obligatoire la saisie de la date de suspicion et de confirmation, les autres dates (abattage, désinfection...) sont optionnelles. La date du rapport de notification (= date de notification) est indiquée automatiquement.

Les décalages entre la date de suspicion et les dates de confirmation et de notification incitent à la plus grande prudence quant à l'interprétation des courbes de tendances basées sur ces dates. Ces décalages sont plus importants pour les cas “Autres que les volailles” que pour les élevages de volailles.

Pathogénicité des souches d'influenza

La différenciation entre les virus hautement et faiblement pathogènes se fonde sur les résultats des tests de laboratoire définis dans le manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE (lien : [manuel terrestre de l'OIE](#)). Cette caractérisation est spécifique aux volailles et généralement applicable aux oiseaux d'autres genres que *Gallus* et *Meleagris*, mais ne peut pas être directement extrapolée aux espèces appartenant à d'autres classes et susceptibles d'être infectées par les virus de l'IA, dont les humains.

⁴ François-Xavier Briand, Béatrice Grasland, Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux, Axelle Scoizec, Audrey Schmitz

⁵ Anne Van De Wiele



Le bilan de la saison 2020-2021 sera présenté prochainement dans une note *ad-hoc*. Les dernières données concernant l'épizootie 2020-2021 sont disponibles dans le [BHYSI-SA du 06/07/2021](#). Les informations ci-dessous s'attachent à décrire les événements notifiés à partir du 05/07/2021, avec une antériorité de quatre semaines pour la carte présentée en Figure 1.

- Incidence

En Russie, dans la région de Tioumen (au nord du Kazakhstan), sur le territoire de la réserve fédérale de Beloozersky, un épisode de mortalité massive a été observé le 25/06/2021 sur des Pélicans frisés (*Pelecanus crispus*). L'infection au virus IAHP a été confirmée le 28/06/2021. Au total soixante-deux cas sont dénombrés (Source : [notification OIE le 01/07/2021](#)). La circulation du virus IAHP dans cette zone de Sibérie centrale, au sud-est de l'Oural, laisse supposer un risque pour les pays se situant sur les voies de migration descendantes, dont la France. En août 2020, une circulation active de H5 avait été observée dans le compartiment domestique en Sibérie centrale, à 600 km à l'est de Tioumen ([BHYSI du 15/09/2020](#)).

Cette semaine, six foyers ont été déclarés, dont un foyer en France ayant débuté le 02/07/2021, un foyer au Danemark ayant débuté dans un élevage de poules pondeuses le 04/07/2021, et 4 foyers confirmés en Pologne avant le 13/05/2021. Le foyer français a été confirmé H5N8 le 08/07/2021. Les animaux ont été abattus le jour même. L'élevage concerné est de type basse-cour (cinq poules et vingt canards), et est situé à Dammarie-en-Puisaye, dans le département du Loiret. Des investigations sont en cours pour identifier la source d'infection (Source : Commission européenne le 12/07/2021). Six cas autres que volailles, dont les oiseaux sauvages, ont été notifiés, dont un H5N1 en Finlande ayant débuté le 23/06/2021, et cinq H5N8 dans le nord de l'Allemagne, en Norvège et en Suède, tous datés du mois de mai ou juin 2021 (Source : Commission européenne le 12/07/2021).

Compte tenu des déclarations dans les compartiments sauvage et domestique dans plusieurs pays d'Europe, la vigilance doit être maintenue, en particulier dans les zones proches des sites de reproduction des espèces sauvages paléarctiques, au nord et à l'est de l'Europe.

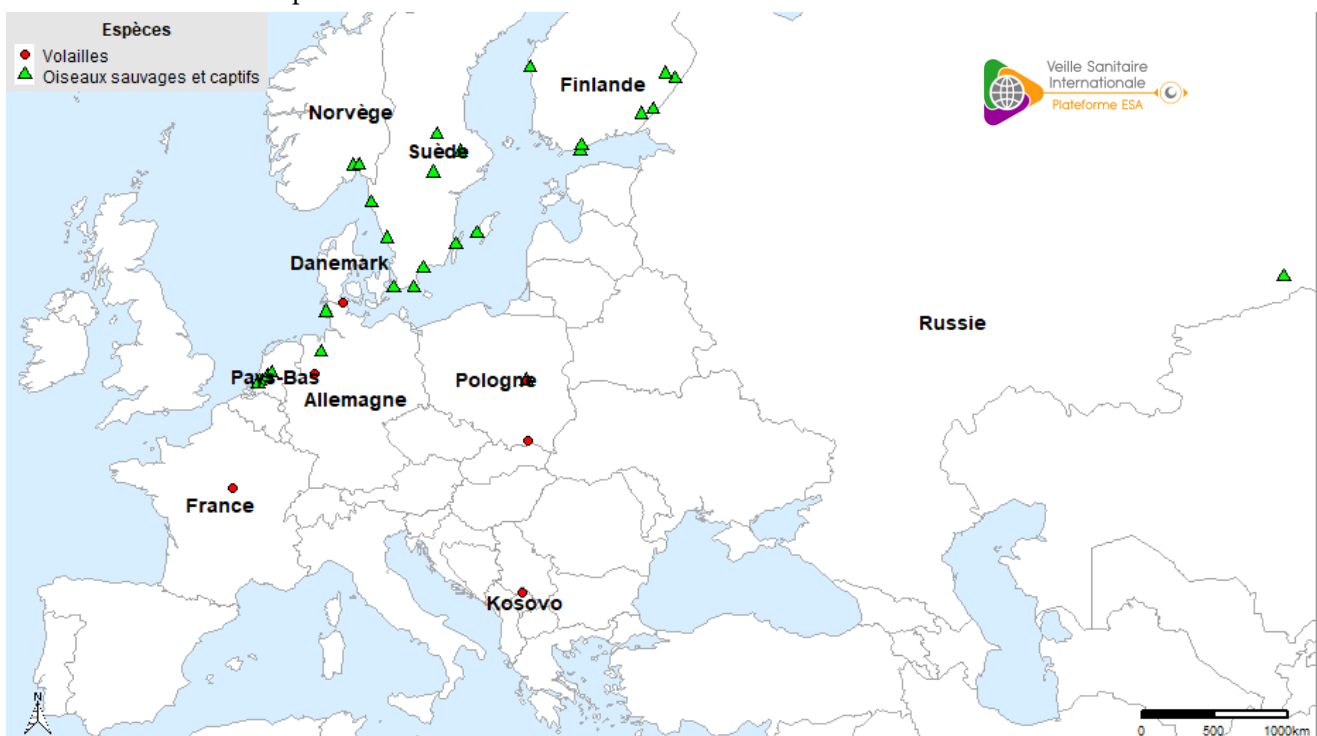


Figure 1. Localisation des cas en faune sauvage et foyers domestiques/captifs d'IAHP H5Nx en Europe confirmés entre le 14/06 et le 11/07/2021 inclus (source : Commission européenne ADIS et Empres-i le 12/07/2021).

Encadré 2 : Signalements de cas IAHP à la frontière russo-mongole

Le 23/06/2021, la Russie a notifié plusieurs cas d'IAHP H5 et H5N8 détectés dans la faune sauvage dans la république de Touva ([notification OIE](#)). Dans le cadre de la surveillance active de l'influenza aviaire, une expédition scientifique menée dans cette région du 23/05 au 29/05/2021 a permis de mettre en évidence parmi 125 oiseaux prélevés 14 animaux positifs H5 dont 3 positifs H5N8 sur deux sites différents dont le lac Ubsu-



Nur. Ces oiseaux appartenant à plusieurs espèces, Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*), Fuligule milouin (*Aythya ferina*), Grèbe castagneux (*Podiceps ruficollis*), Mouette rieuse (*Larus ridibundus*), ne présentaient aucun symptôme. La présence d'animaux migrateurs infectés sur leur zone de nidification estivale laisse supposer un risque pour les pays se situant sur les voies de migration descendantes dont la France.

C'est dans cette même zone qu'en juin 2016, les premiers virus IAHP de sous-type H5N8, responsables de la panzootie qui a touché l'Europe à partir d'octobre 2016, avaient été détectés. De plus sur cette même zone, la présence de virus IAHP H5N1 de lignage A/goose/Guangdong a pu être détectée en été en 2006 (clade 2.2), en 2009 et 2010 (clade 2.3.1.2c) et en 2015 (clade 2.3.2.1c, virus différent du précédent) (Source: [Empres Watch](#)). L'introduction en Europe de virus IAHP H5 à partir de l'avifaune migratrice a été régulièrement précédée de détections sur de telles zones en Russie (Sibérie orientale et centrale) en lien avec l'avifaune sauvage migratrice présente en été sur les zones arctiques, aussi bien en 2005, 2010, 2014, 2016 et 2020.

La mise en évidence d'un portage asymptomatique de virus H5 dans la faune sauvage dans cette zone peut être considéré à ce stade comme un signal de pré-alerte de risque d'introduction en Europe pour la prochaine saison.



Figure 4: Localisation des cas sauvages notifiés en Sibérie Orientale le 23/06/2021 (Source : OIE le 23/06/2021)

Encadré 3 : deux foyers de IHAP H5N1 au Togo

Au Togo, deux élevages de poules pondeuses distants de 5 km ont été confirmés positifs au H5N1. L'évènement a débuté le 01/06/2021 ([Notification OIE le 29/06/2021](#)).

En 2021, plusieurs cas et foyers de H5N1 ont été détectés en Afrique de l'Ouest. Le suivi de situation de l'IAHP en Afrique du Nord et de l'Ouest jusqu'au 29/06/2021 est synthétisé dans une note *ad hoc* ([lien](#)).

RÉFÉRENCES

Nancy Beerens, Rene Heutink, Frank Harders, Marit Roose, Sylvia Pritz-Verschuren, Evelien Germeraad, Marc Engelsma. "Novel incursion of a highly pathogenic avian influenza subtype H5N8 virus in the Netherlands", October 2020. doi: 10.1101/2020.11.03.361634



Nicola S. Lewis, Ashley C. Banyard, Elliot Whittard, Talgat Karibayev, Thamer Al Kafagi, Ilya Chvala, Alex Byrne, Saduakassova Meruyert (Akberovna), Jacqueline King, Timm Harder, Christian Grund, Steve Essen, Scott M. Reid, Adam Brouwer, Nikolay G. Zinyakov, Azimkhan Tegzhanov, Victor Irza, Anne Pohlmann, Martin Beer, Ron A. M. Fouchier, Sultanov Akhmetzhan (Akievich), Ian H. Brown (2021) "Emergence and spread of novel H5N8, H5N5 and H5N1 clade 2.3.4.4 highly pathogenic avian influenza in 2020", *Emerging Microbes & Infections*, 10:1, 148-151, DOI: 10.1080/22221751.2021.1872355

Tobias Floyd, Ashley C. Banyard, Fabian Z. X. Lean, Alexander M. P. Byrne, Edward Fullick, Elliot Whittard, Benjamin C. Mollett, Steve Bexton, Vanessa Swinson, Michele Macrelli, Nicola S. Lewis, Scott M. Reid, Alejandro Núñez, J. Paul Duff, Rowena Hansen, Ian H. Brown (2021) Systemic infection with highly pathogenic H5N8 of avian origin produces encephalitis and mortality in wild mammals at a UK rehabilitation centre, *bioRxiv* 2021.05.26.445666;

EFSA (European Food Safety Authority), ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control), EURL (European Reference Laboratory for Avian Influenza), Adlhoch C, Fusaro A, Gonzales JL, Kuiken T, Marangon S, Niqueux É, Staubach C, Terregino C, Aznar I, Muñoz Guajardo I, Lima E and Baldinelli F, 2021. Scientific report: Avian influenza overview February – May 2021.

Pour en savoir plus

- Empres Watch H5N8 highly pathogenic avian influenza (HPAI) of clade 2.3.4.4 detected through surveillance of wild migratory birds in the Tyva Republic, the Russian Federation – potential for international spread. <http://www.fao.org/3/i6113e/i6113e.pdf>
- Un article rédigé par l'OFB intitulé « la migration des anatidés : patron général, évolutions, et conséquences épidémiologiques » est disponible [sur le site internet du bulletin épidémiologique Anses DGAL](#).
- Commission européenne : Standing Committee on Plants, Animals, Food and Feed - Section Animal Health and Welfare, 15 - 16 mars 2021. https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/reg-com_ahw_20210315_pres_hpai-update_eur.pdf
- Rapport scientifique sur la situation de l'influenza aviaire de décembre 2020 à février 2021, [EFSA Journal 2021:19\(2\): 6497](#)
- [ECDC, 24 février 2021](#), Threat Assessment Brief: First identification of human cases of avian influenza A (H5N8) infection.



BAISSE DE L'INCIDENCE EN EUROPE

Les essentiels

- **Europe** : Baisse saisonnière de l'incidence au deuxième trimestre, comme les années précédentes.
- **France** : La France est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 12/07/2021 (source : DGAL).

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 05 au 11/07/2021 inclus

Un total de 214 cas dans la faune sauvage⁶ ou foyers domestiques a été déclaré sur cette période (sources : Commission européenne ADIS, Empres-i le 12/07/2021) (Tableau 1). Il est à noter que les bilans hebdomadaires depuis le 18/05/2021 sont biaisés par un rattrapage massif de déclarations par la Roumanie de foyers domestiques confirmés de janvier à mai 2021. On observe ces trois dernières semaines, comme pour chaque saison à l'approche de l'été, une baisse progressive de l'incidence des cas et foyers (Figure 1). La densité des foyers domestiques et cas en faune sauvage en Europe est représentée sur la figure 2.

Après la découverte d'un cas en Pologne en zone I sur la frontière allemande (source : commission européenne au 30/05/2021) situé à 23 km au nord-ouest du cas le plus septentrional détecté jusque-là, quatre nouveaux cas ont été confirmés dans le secteur entre le 03 et le 10/06/2021, dont un à proximité (1 km) de la frontière allemande.

Quatre foyers domestiques de PPA ont été déclarés fin juin 2021 par les autorités polonaises dans le centre du pays, dans une zone alors non réglementée. Il s'agissait d'élevages de petite taille (149 porcs au maximum). Le zonage a été modifié le 02/07/2021, entraînant la fusion des zones Est et Centrale polonaises (sources : Commission européenne ADIS le 05/07/2021). Deux nouveaux foyers domestiques ont été détectés au nord de Wrocław dans la région de Basse-Silésie. Ceci porte à 20 le total des foyers détectés depuis le 01/01/2021. Ces nouveaux foyers pourraient entraîner la fusion des zones orientales et occidentales qui sont séparées de 30 kilomètres.

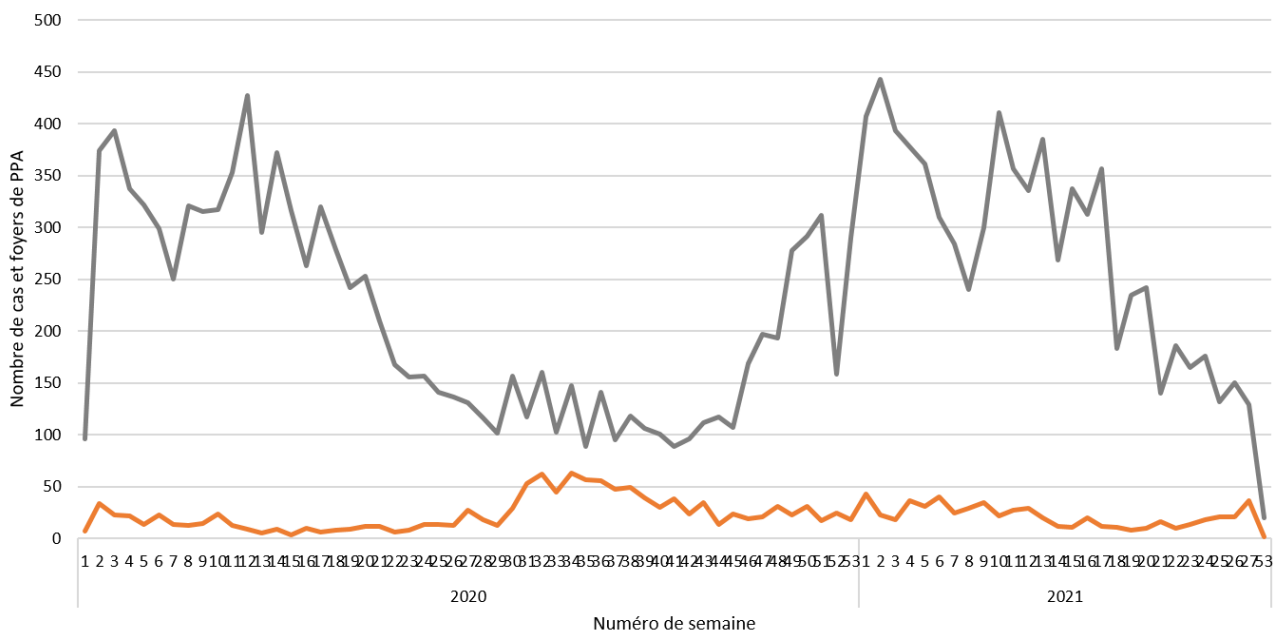


Figure 1. Nombre de cas sauvages (-) et de foyers domestiques (-) confirmés par semaine en Europe entre le 01/01/2020 et le 04/07/2021 (sources : Commission européenne ADIS le 05/07/2021)

⁶ A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels. Sont dénombrées ici les notifications.



PESTE PORCINE AFRICAINE



Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas en faune sauvage non captive de PPA déclarés en Europe entre le 01/01/2021 et le 11/07/2021 (pays par ordre alphabétique) (sources : Commission européenne ADIS/OIE, Empres-i le 12/07/2021). Pour les cas en faune sauvage, les notifications se font sur la base de tests sérologiques ou de tests virologiques positifs. Pour la Russie, seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60^{ème} degré de longitude) sont indiqués dans le présent tableau.

Pays	Nombre de foyers domestiques		Nombre de cas faune sauvage non captive	
	Déclarés depuis le 01/01/2021	Déclarés du 05 au 11/07	Déclarés depuis le 01/01/2021	Déclarés du 05 au 11/07
Allemagne	0	0	953	64
Bulgarie	0	0	185	3
Estonie	0	0	30	0
Hongrie	0	0	2 363	19
Italie	0	0	4	0
Lettonie	0	0	133	13
Lituanie	0	0	80	3
Pologne	20	9	1 787	10
Roumanie	544	46	764	14
Russie	25	6	22	6
Serbie	32	0	43	0
Slovaquie	1	0	1 202	11
Ukraine	5	0	1	0
Total	627	61	7 578	143

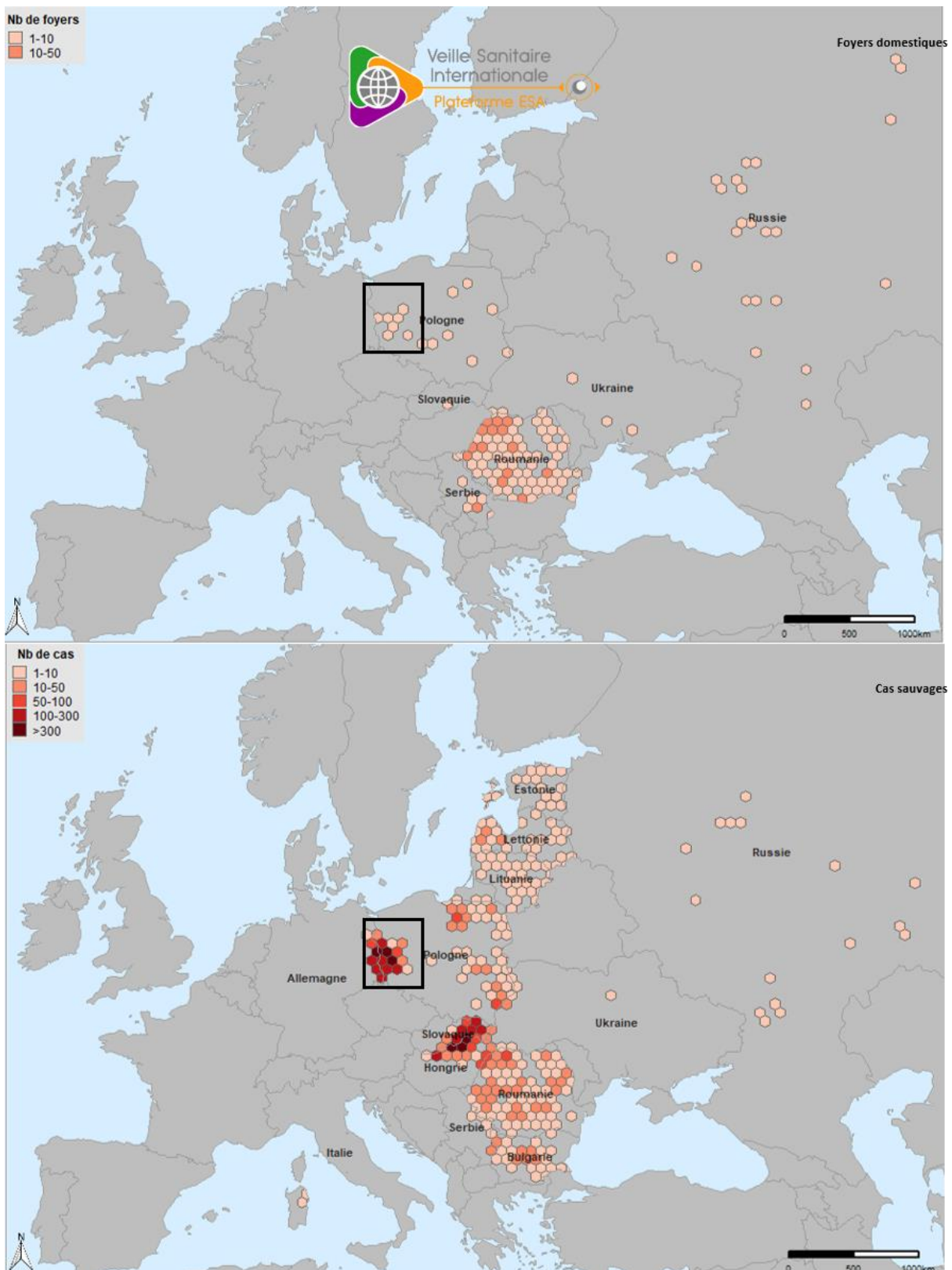


Figure 2. Densité des foyers domestiques (haut) et cas en faune sauvage (bas) de PPA confirmés en Europe du 01/01/2021 au 11/07/2021 (source : Commission européenne ADIS/FAO Empres-i le 12/07/2021). Le carré noir correspond au zoom réalisé pour la figure 5.

Une carte interactive des foyers domestiques et cas en faune sauvage, est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale et temporelle des foyers, selon les périodes et zones géographiques d'intérêt.



PESTE PORCINE AFRICAINE



Une carte interactive des différents zonages est disponible sur le site de la Commission européenne ([lien](#)).

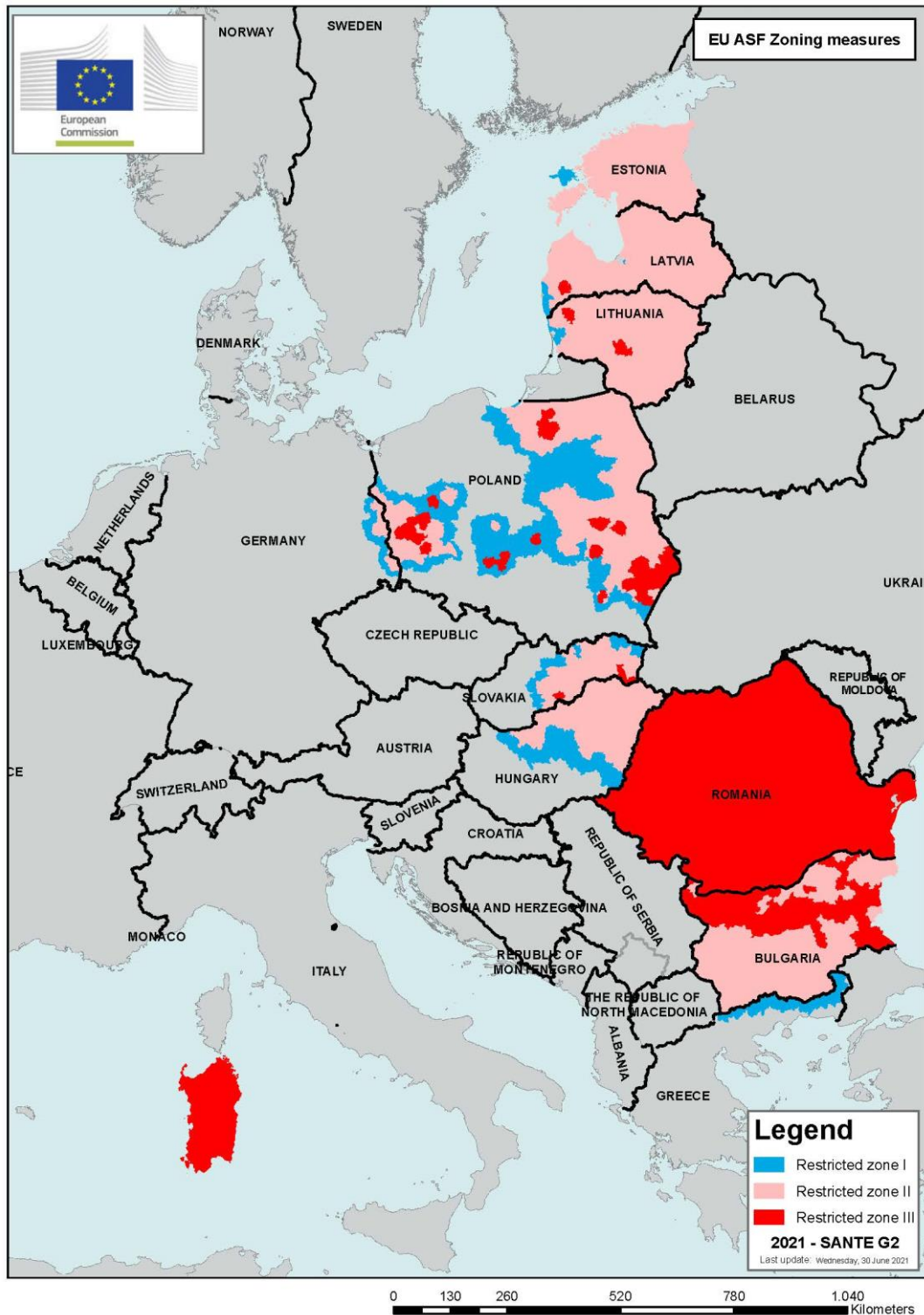


Figure 3. Représentation des zones réglementées de peste porcine africaine en Europe au 30/06/2021 (annexe du règlement 2021/605) (Source : [site de la Commission européenne](#)). Les parties sont ventilées par degré de risque en tenant compte de la situation épidémiologique et, notamment, des facteurs suivants : la maladie touche à la fois les exploitations porcines et la population de porcs sauvages (partie III) ; la maladie ne touche que la population de porcs sauvages (partie II) ; le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcs sauvages contaminée (partie I) (annexe du règlement d'exécution 2021/605 modifié par la [décision d'exécution 2021/1141 /UE](#)).



Allemagne

Depuis le 10/09/2020, date de la première détection de la PPA en Allemagne, les autorités ont défini du point de vue réglementaire trois types de zone : zone cœur, zone à risque et zone tampon. Du point de vue géographique, deux zones à risque ont été distinguées : l'une au nord dans le Land de Brandebourg, l'autre au sud dans le land de Saxe. La distribution géographique des cas et foyers notifiés en Allemagne dans les zones nord et sud et dans l'ouest de la Pologne est représentée dans la figure 5. La carte des zonages allemands est présentée en figure 6.

Le nombre de cas notifiés en Allemagne (depuis la notification du premier cas) par semaine couverte par le BHVSI-SA est représenté dans la figure 4. Depuis le 10/09/2020, la progression de la PPA en Allemagne vers l'ouest est limitée (26 km d'est en ouest en 7 mois). Tout comme à l'échelle de l'Europe, on a observé au second trimestre une baisse de l'incidence au niveau national, avec cependant une tendance haussière de l'incidence ces quatre dernières semaines (figure 4).

Zone nord (Land du Brandebourg)

La PPA a été confirmée la première fois dans ce Land le 10/09/2020 dans la circonscription de Spree Neisse. Depuis elle s'est propagée vers l'ouest. Le 30/09/2020 un cas a été confirmé dans la circonscription de Märkisch Oderland, approximativement à 64 km au nord des cas détectés dans les circonscriptions de Oder-Spree et Spree-Neisse. Le 04/03/2021, des cas ont été confirmés autour de la ville de Frankfurt /Oder située entre les circonscriptions de Spree-Neisse et Märkisch-Oderland.

Trente-sept nouveaux cas ont été déclarés la semaine du 05 au 11/07/2021. Au total, 1 076 cas ont été confirmés dans la zone nord depuis le 30/09/2020 (date de confirmation des premiers cas) (source : Commission européenne ADIS le 11/07/2021). Cinq zones cœurs sont maintenant identifiées (Figure 6). On note qu'une dizaine de cas chez les sangliers ont été trouvés en dehors de ces zones cœurs mais toujours au sein des zones réglementées.

Zone sud (Land de Saxe)

Le 01/11/2020, le premier cas a été confirmé dans la circonscription de Görlitz dans le Land de Saxe, à environ 60 km au sud des circonscriptions de Oder Spree et Spree Neisse.

Vingt-sept nouveaux cas ont été confirmés la semaine du 05 au 11/07/2021. Le nombre de cas confirmés dans cette zone est de 254 depuis le 01/11/2020 et trace une extension vers le sud (source : Commission européenne ADIS le 12/07/2021). Les cas en Saxe sont à rapprocher de plusieurs dizaines de cas qui ont été déclarés en Pologne depuis le 23/10/2020 dans le parc naturel de Łuk Mużakowa, frontalier de la Saxe.

Les cas situés à l'extrême sud du land de Brandebourg à la frontière avec la Saxe dans la circonscription de Spree-Neisse sont associés épidémiologiquement à la zone sud. Un premier cas avait été confirmé le 11/03/2021 à Zelc, Les 18 et 21/06/2021, seize nouveaux cas ont été confirmés depuis dans la commune de Döbern (source : Commission européenne ADIS le 12 /07/2021). La zone à risque a sensiblement été élargie dans cette circonscription. Le district de Spree-Neisse était déjà infecté depuis septembre 2020.

Mesures de lutte en Allemagne

Les mesures suivantes ont été mises en place dans les zones infectées : interdiction d'accès du public aux zones cœurs, suspension de la chasse, des activités agricoles et forestières, recherche, collecte et prélèvements des cadavres de sangliers, installation de clôtures électriques temporaires autour des zones cœurs, interdiction de la divagation des chiens, recherche aux alentours des cultures récoltées, mise en place d'une prime de 100-150 euros par carcasse de sanglier trouvée (Source: [Présentation GF-TADs Europe 23/11/2020](#)). Pour se prémunir des introductions en provenance de Pologne, l'Allemagne a mis en place, depuis fin avril, 799 km de clôture, dont 363 à la frontière germano-polonaise (63, 240 et 60 km respectivement dans les Land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Brandebourg et Saxe) (Source : [CPVADAAA du 23/04/2021](#)).

L'équipe de crise de l'État chargée de lutter contre la PPA dans le Brandebourg a décidé de construire un corridor de protection d'une largeur minimum de 500 m le long de la frontière avec la Pologne pour empêcher tout mouvement supplémentaire de sangliers infectés depuis la Pologne ([Land du Brandebourg le 24/06/2021](#)).



PESTE PORCINE AFRICAINE

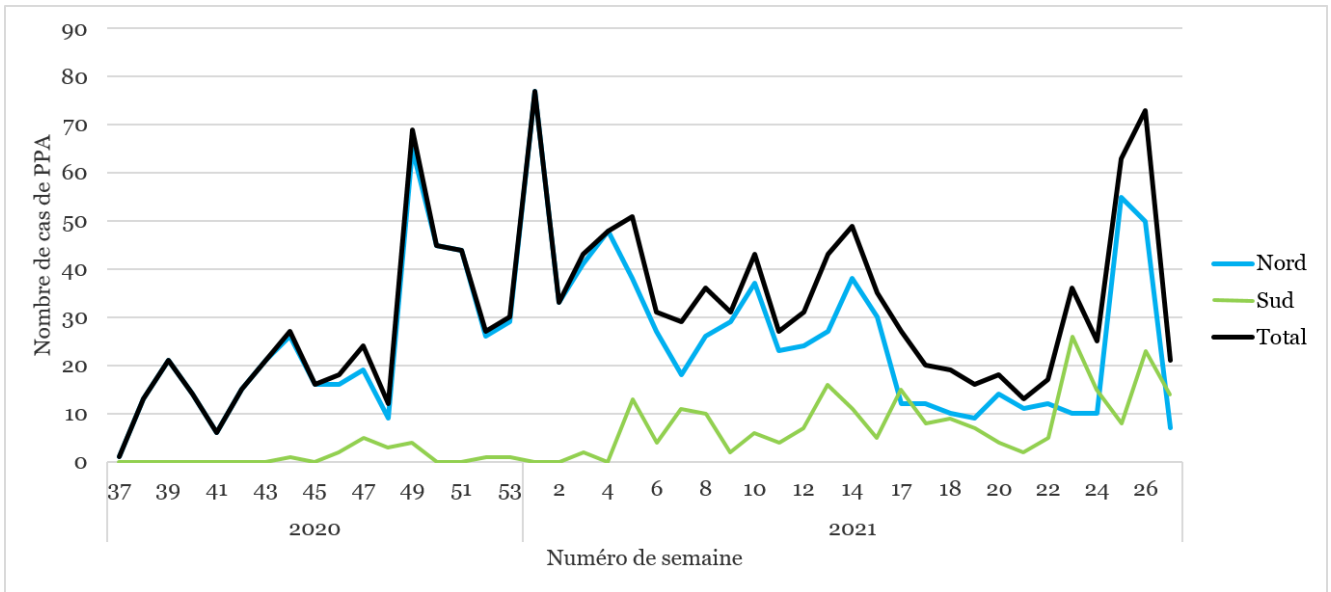


Figure 4. Incidence hebdomadaire des cas de PPA confirmés en Allemagne entre le 07/09/2020 et le 11/07/2021. Les courbes noire, bleu et verte matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Allemagne, et au sein des zones nord et sud (source : Commission européenne ADIS au 12/07/2021).

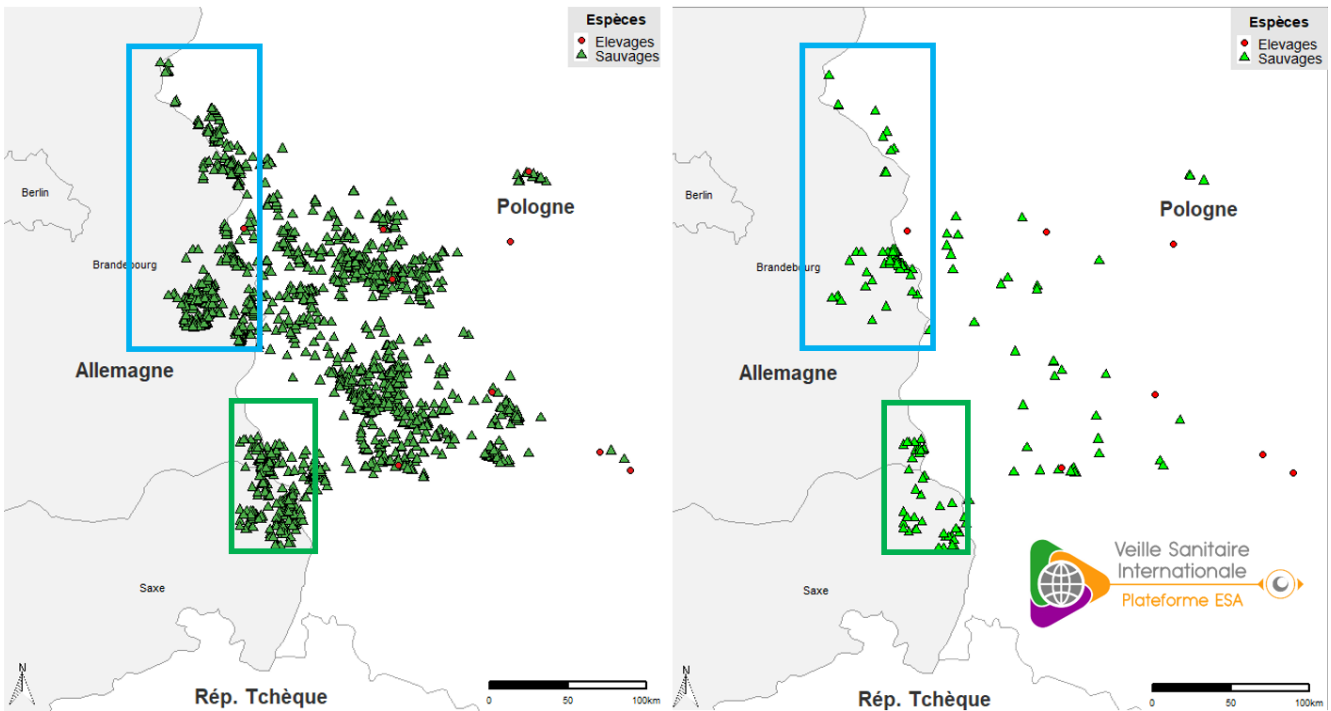


Figure 5. Localisation des cas de PPA confirmés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne entre le 01/07/2020 et le 11/07/2021, à gauche, et les quatre dernières semaines (14/06 au 11/07/2021) à droite. Les rectangles bleus et verts matérialisent, respectivement, les zones infectées nord et sud de l'Allemagne (source : Commission européenne ADIS au 12/07/2021).

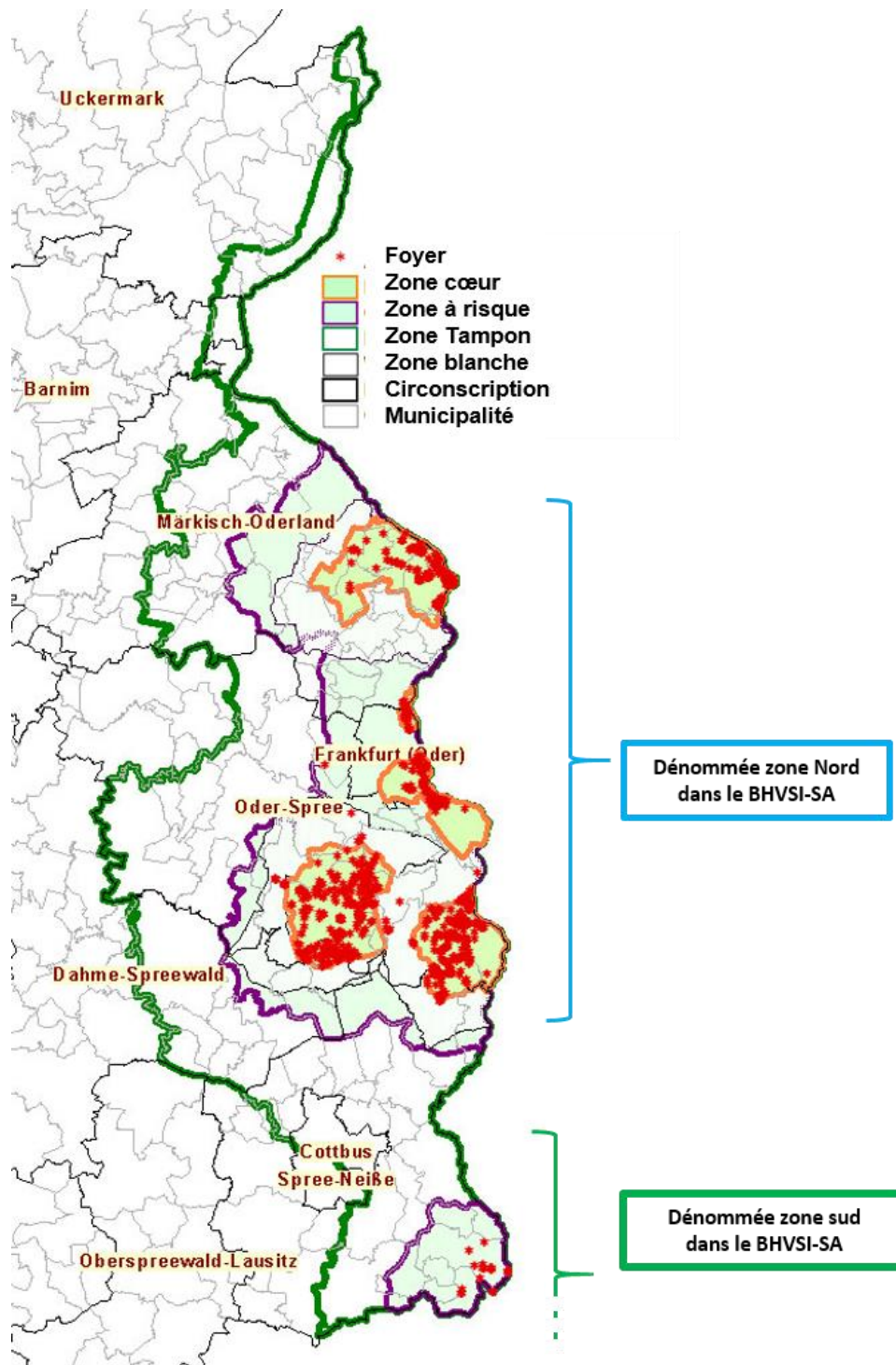


Figure 6. Carte de répartition des cas et zonages dans les zones nord et sud dans le Brandebourg (situation au 07/07/2021, Source : [Site internet du Land du Brandebourg consulté le 07/07/2021](#)). Les zones de restriction pour la Saxe sont disponibles sur le [site internet du land de Saxe](#).

France

La France est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 12/07/2021 (source : DGAL). Du 16/09/2018 au 10/05/2021, 681 cadavres de sangliers ont été signalés sur l'ensemble du territoire métropolitain dont 636 ont été prélevés et testés par le réseau Sagir. Tous étaient négatifs pour la PPA. Le nombre de cadavres sur la période de janvier à avril est en nette diminution par rapport aux années 2019 et 2020. Le réseau qui avait naturellement élevé son niveau de sensibilité depuis septembre 2018 par rapport aux événements de mortalité, revient donc à une situation d'avant la



PESTE PORCINE AFRICAINE



crise en ne collectant les cadavres que lors d'une mortalité jugée anormale (source : réseau Sagir au 16/05/2021). Afin de sensibiliser les voyageurs, les éleveurs et les chasseurs aux mesures de précaution à respecter pour ne pas introduire ou véhiculer le virus de la PPA en France, le ministère en charge de l'agriculture a lancé une campagne de communication ([campagne de communication "Peste Porcine Africaine" 2020](#)). Compte tenu de la restauration du statut indemne de la Belgique ([source OIE](#)), les mesures en France ont été allégées. L'arrêté du 19/05/2021 modifiant l'arrêté du 19/10/2018 a supprimé la zone blanche qui devient "zone d'observation". La clôture grillagée sera conservée jusqu'en mars 2022.

Pour en savoir plus

- Les différentes actions de sensibilisation menées en France dans le cadre de la PPA sont disponibles sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)) et sur le site du ministère en charge l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur la PPA sont disponibles sur le site de l'Anses ([lien](#)) et du ministère en charge de l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur les mesures de gestion mises en place suite à la reconnaissance du statut indemne de la Belgique par l'UE sont diffusées par le service public de Wallonie ([lien](#)).

ASIE/OCEANIE

La PPA a été détectée pour la première fois sur le continent asiatique en août 2018 en Chine, et se propage depuis dans la région, touchant actuellement quinze pays. Des informations plus précises sur chacun des pays sont disponibles sur le site OIE-WAHIS ([lien](#)) et sur le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)). Les dernières dates d'occurrence de foyers domestiques et de cas faune sauvage par pays sont disponibles dans un précédent bulletin ([lien](#)). Pour des informations plus récentes, voir le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)) et la déclaration FAO du 08/07/2021 ([lien](#)).



Les dangers sanitaires pour lesquels l'évolution de la situation épidémiologique est faible ou nulle depuis plus de deux semaines mais pour lesquels un suivi hebdomadaire de la situation est maintenu sont traités dans la section suivante. Les derniers événements sanitaires sont rappelés (sur les deux dernières semaines). Un renvoi vers le dernier BHVSI-SA ou la dernière note bilan de la Plateforme sur le sujet est ajouté.

Anémie infectieuse des équidés : deux nouveaux foyers confirmés en Roumanie

- **Roumanie** : deux nouveaux foyers ont été confirmés le 06/05/2021 chez des équidés testés dans le cadre de la surveillance programmée, portant à 40 le nombre total de foyers confirmés en 2021. En 2020, ce dispositif national a mis en évidence 60 foyers équins répartis sur le territoire où la maladie est enzootique (source : Commission européenne ADIS au 17/05/2021).
- **Hongrie** : un foyer a été confirmé le 31/03/2021 dans la région Fejer au centre du pays, le premier pour 2021. En 2020, trois foyers avaient été déclarés (Source: Commission européenne ADNS le 05/04/2021).

Brucellose : un foyer de *Brucella suis* en France dans les Pyrénées-Atlantiques

Fiche rédigée en collaboration avec le Laboratoire de santé animale de l'Anses ([LNR et laboratoire OIE / UE de référence](#))

France

Un foyer d'infection à *Brucella suis* a été confirmé le 01/06/2021 dans un élevage de porcs basques (19 animaux positifs sur 471) de la commune de Suhescun dans les Pyrénées-Atlantiques. Le foyer a débuté le 11/05/2021 et a été détecté dans le cadre d'un auto-contrôle, en l'absence de signes cliniques. Les premières analyses moléculaires sont compatibles avec *Brucella suis* biovar 2.

Espagne

Un premier foyer de brucellose ovine (*Brucella melitensis*) a été confirmé le 17/05/2021 dans le sud de la province d'Aragon au sein d'un élevage mixte ovin (1 300 animaux) /caprin (99 animaux). Il s'agit d'une infection latente au sein du troupeau concerné. Toutes les mesures sanitaires de contrôle des mouvements et d'abattage ont été mises en place (source : Commission européenne ADIS le 19/05/2021). Depuis, six foyers secondaires ont été confirmés le 24/05/2021 dans des élevages ovins situés dans la même région (source : Commission européenne ADIS le 06/06/2021). Une enquête épidémiologique est en cours (source : [animal health.es](#) le 07/06/2021).

Depuis 2013, l'Espagne a déclaré aux autorités européennes douze foyers, sur un total de 27 en Europe. La décision UE 2021/385 du 2 mars 2021, modifiant l'annexe II de la décision 93/52, reconnaît indemnes tous les départements de la France métropolitaine, y compris le département des Pyrénées-Atlantiques. Ce département a été récemment reconnu officiellement indemne car le vaccin contre l'épididymite contagieuse entre 2012 et 2017 a été utilisé chez les jeunes béliers (âgés de moins de six mois). Aucun foyer ovin n'a été rapporté en France depuis 2008.

Italie

Un deuxième foyer primaire de *Brucella abortus* dans un autre élevage bovin de la région du Latium a été confirmé le 07/06 après celui du 28/05/2021, province de Rieti (source : Commission européenne ADIS le 07/06/2021). Depuis 2013, dix autres foyers ont été déclarés en Europe, dont huit en Italie, un en Espagne (2021) et un en Belgique (2013) (source : Commission européenne ADIS le 21/06/2021).



Fièvre catarrhale ovine en Europe : deux foyers de type 4 aux Baléares

Section rédigée en collaboration avec le LNR FCO7.

- **Espagne** : deux foyers de type 4 ont été confirmés aux Baléares, dans des élevages ovin (n=1) et bovin (n=1) le 23 et le 30/06/2021, portant à onze le nombre total de foyers déclarés dans cette zone en 2021.
- **Italie** : un nouveau foyer bovin de sérotype 4, a été confirmé le 03/06/2021 dans le sud de la Sicile dans le cadre de la surveillance des mouvements des animaux (source : Commission européenne ADIS au 14/06/2021). Cela porte à dix-sept le nombre de foyers déclarés sur le territoire italien, tous sérotypes confondus, ces trois derniers mois.
- **France** : Le dernier foyer, bovin de sérotype 4, a été confirmé en Corse le 19/04/2021 dans le cadre du plan de surveillance à l'abattoir (source : Commission européenne ADIS au 27/04/2021).



La dernière fiche de suivi complète pour la saison 2020 est disponible dans le BHVSI-SA du 23/02/2021, une note détaillant le [contexte de la FCO en Europe depuis 2014](#) est disponible sur le site de la Plateforme ESA. [La carte interactive de la Plateforme ESA](#) présente les la situation épidémiologique actualisée.

Rage classique en Europe : pas de cas déclaré cette semaine

Section rédigée en collaboration avec le LNR rage⁸.

Nota bene : Seuls les cas de rage classique (RABV), à déclaration obligatoire auprès de la Commission Européenne, sont traités dans le BHVSI-SA. La rage des chauves-souris, diagnostiquée en 2020 dans de nombreux pays, n'est donc ni traitée ni représentée sur la carte. Sauf mention spécifique, les cas de franchissement de barrière d'espèce (virus rabiques de chauves-souris, comme par exemple EBLV ou WCBV, détectés exceptionnellement sur mammifères non-volants) ne sont pas traités non plus dans ce bulletin.

- **Pologne** : Trois nouveaux cas ont été confirmés, dont un le 10/06/2021 et deux le 18/06/2021 sur des renards. Tous les cas ont été détectés dans le cadre de la surveillance mise en place suite à la confirmation de cas de rage chez des renards dans le même secteur. La Pologne totalise 30 cas depuis le 01/01/2021. Elle n'avait déclaré que sept cas en 2020 (Source : Commission Européenne ADIS le 07/06/2021). Une présentation de la situation en Pologne à la frontière avec l'Ukraine a été faite au CPVAADA du 17/06/2021 ([lien](#)).
- **Moldavie** : Un chat a été confirmé atteint le 30/06/2021 (source : Commission européenne ADIS au 05/07/2021). Au total dix-neuf foyers ou cas ont été confirmés depuis le 01/01/2021. La Moldavie avait déclaré 70 cas ou foyers de rage en 2020 (source : Commission européenne ADNS au 21/02/2021).



Figure. Localisation des foyers et cas de rage du 01/01/2021 au 11/07/2021 en Europe et Turquie (source : Commission européenne ADIS au 12/07/2021). ATTENTION: l'antériorité des données change chaque semestre et débute donc à présent le 01/01/2021.

⁸ Emmanuelle Robardet, Florence Cliquet, Alexandre Servat



DANGERS SANITAIRES A ACTUALITE REDUITE



Europe de l'Est : Les données mises à disposition par la commission européenne et l'OMS-Europe montrent que dans les pays situés à l'Est des frontières de l'UE, la rage est enzootique. D'après les données ADIS, c'est le cas pour la Turquie et la Moldavie. En Ukraine et en Russie, la rage n'est pas déclarée au système ADNS. Cependant, la rage est aussi enzootique dans ces deux pays avec un nombre élevé de foyers domestiques et cas en faune sauvage (Données OMS-Europe). En Turquie, un total de 187 cas ou foyers a été notifié en 2020 (source : Commission européenne ADNS au 10/11/2020). Trente-sept cas de rage ont été notifiés en Turquie depuis le 01/01/2021 (source : Commission européenne ADIS au 05/07/2021).

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit " © <https://www.plateforme-esa.fr/>"